

**DEPARTEMENT DES
ALPES MARITIMES**

ARRONDISSEMENT DE GRASSE

CANTON DE VALBONNE

N° 2023-614

NOMBRE

de conseillers en exercice	33
de présents	26
de votants	33

OBJET
Approbation du Compte-rendu annuel 2023 de la Zac des Clausonnes

VOTES	
Pour	24
Contre	9
Abstention	

ETORÉ Christophe,
ROUGELIN
Alexandra, SANTOS
Xavier (BOSSARD
Frédéric), DAUNIS
Marc (OUTREQUIN
Philippe),
LASSOUED
Bouchra, DERONT-
BOURDIN Gautier
(SIMON Arthur)

L'an deux mil vingt-trois, le trente et un mai, le Conseil Municipal de la commune de Valbonne étant rassemblé en séance ordinaire, à l'hôtel de ville, après convocation légale, sous la présidence de :

Monsieur CESARO Joseph, Maire

Étaient présents : CESARO Joseph, DEBORDE Elisabeth, CHAKIR Karine, ARDICHVILI Emmanuel, MAGLIARO Elena, JOSEFOWICZ Patrick, DOMISSY Claire, COUTEL John, GARNIER Bernard, MEUNIER Pierre, PAILLARD Anne, MASSON Thierry, GARNESON Claude, MINEREAU-GAY Olivier, DESPINASSE Didier, ROULIN Laure, REMILLIEUX Sébastien, LAMBIN Céline, MURAT Jean-Benoît, PAUL Kathryn, ETORÉ Christophe, ROUGELIN Alexandra, SANTOS Xavier, DAUNIS Marc, LASSOUED Bouchra, DERONT-BOURDIN Gautier.

Procurations : KHAYAT Mélanie à DOMISSY Claire, VIENNE Jacques à CESARO Joseph, ADAMI Lise à MINEREAU-GAY Olivier, FONTAINE Aubane à MAGLIARO Elena, BOSSARD Frédéric à SANTOS Xavier, OUTREQUIN Philippe à DAUNIS Marc, SIMON Arthur à DERONT-BOURDIN Gautier.

Madame Laure ROULIN a été désignée secrétaire de séance.

La Commune expose dans le rapport, en pièce-jointe, un compte rendu détaillé sur la situation du budget Annexe « Zac des Clausonnes ». Il s'agit de parler du transfert entre les comptes de la SPL SOPHIA vers la Commune ainsi que des avancées des travaux, tout en évoquant le budget prévisionnel.

Le montant pour les trois années à venir s'élève à 46 millions d'euros en dépenses et en recettes avec un détail des cessions à encaisser et des échéances à respecter.

Le souhait de la municipalité est de réduire la constructibilité du projet en limitant le secteur « Village de Sophia » qui passe de 100 000 m² de Surface de Plancher (SDP) à 78 500 m² et pour la zone 2 de 50 000 m² de SDP à 30 000 m².

La Commune poursuit également son action de réduction du risque sur ce projet avec la rétrocession des « Portes de Sophia » à leurs propriétaires et celle des terrains de BPR qui est déjà faite, afin d'éviter un dérapage financier majeur.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil :

- **APPROUVE** le rapport CRAC de la Zac des Clausonnes de la commune de Valbonne, ci-annexé ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à la mise en œuvre de la présente délibération.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire certifie que la convocation du Conseil a été faite le 25 mai 2023. La présente délibération sera publiée sur le site internet de la Commune.

Conformément aux articles R.421-1 à 5 du Code de la Justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de sa publication ou de sa notification.

Valbonne Sophia Antipolis, le 6 juin 2023
Le Maire,

